EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURASSON SEANCE DU 26 JUILLET 2024 N° 20240726-03

Nombres de Membres En exercice : 11 Nombres de présents : 10

Date de convocation : 19/07/2024

Le vingt-six juillet deux mille vingt-quatre à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 19 juillet 2024 s'est réunie sous la présidence de Madame Céline GINIEIS.

<u>Sont présents</u>: ALINGRIN Brigitte, CAMBON Nicolas, CULIE Francis, DELAIR Julie, GRACIA Julian, GINIEIS Céline, GUIRAUD Monique, GOLIEZ Xavier, SEBE Claude, TARU Laurie

Représentés: -

Excusés: CABANES Nadège

Absents: -

Secrétaire de séance : Madame Laurie TARU

Objet : Création d'un emploi permanent à temps non complet

Vu la mise en disponibilité pour donner des soins à un ascendant malade à la suite d'une maladie grave de Madame Geneviève GAVALDA, occupant le poste d'ATSEM en catégorie C, à compter du 01 juin 2024 et pour une durée de un an,

Vu les arrêts maladie présentés par Madame Martine LEBON, employée en qualité d'adjoint technique contractuel en catégorie C afin d'effectuer le remplacement de Madame Geneviève GAVALDA en disponibilité, et pour effectuer les fonctions suivantes : Aide à l'enseignant, garderie, ménage des locaux communaux,

Vu la nécessité pour la commune d'assurer la continuité du service pour la rentrée scolaire 2024-2025, et donc de prévoir en conséquence le recrutement d'une ATSEM dans le cas d'une prolongation des arrêts maladie de Madame Martine LEBON,

Vu la vacance de poste n°012240717000101 sur emploi territorial en date du 22/07/2024,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent à temps non complet afin d'assurer la continuité du service à compter du 02 septembre 2024.

Ouïe cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent à temps non complet sur le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie C à compter du 02 septembre 2024
- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire

Ainsi fait et délibéré ce jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Céline GINIEJS